

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

A/AC.14/18
13 octobre 1947
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

COMMISSION AD HOC CHARGEE DE LA QUESTION PALESTINIENNE

PROJET DE RESOLUTION SUR LA PROCEDURE A SUIVRE PAR
LA COMMISSION AD HOC

PROPOSITION PRESENTEE PAR LA DELEGATION DES PAYS-BAS

LA COMMISSION AD HOC DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, CHARGEE
DE LA QUESTION PALESTINIENNE;

Ayant soigneusement étudié le rapport de la Commission spéciale des
Nations Unies pour la Palestine et ayant examiné l'opportunité, dont
fait mention ce rapport, de mettre fin au Mandat sur la Palestine et
d'établir l'indépendance de la Palestine,

DECIDE

D'agir en cette matière en coordonnant strictement tous ses efforts et
de rédiger:

- a) Des propositions en vue de fournir à la question de Palestine une
solution juste et réalisable et acceptable dans toute la
mesure du possible pour les deux parties en cause;
 - b) Des recommandations en vue d'une mise en oeuvre appropriée et
efficace de cette solution, et
 - c) Des recommandations en vue d'une solution rapide du problème des
réfugiés juifs et des personnes déplacées d'origine juive.
-